

SECTION 1 : Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du matériau

Cleaning Powder

Statut d'enregistrement

Ce matériau est importé en quantités inférieures à 1 tonne/an. Ce produit et ses composants ne sont pas soumis à enregistrement sous REACH.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Polissage de la surface des dents

Utilisations déconseillées

Aucune connue.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NSK Europe GmbH

Elly-Beinhorn-Strasse 8

65760 Eschborn

Allemagne

Téléphone : +49 6196 77606 0

Courriel : info@nsk-europe.de

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Mention d'avertissement

Aucun n'est nécessaire selon les critères de classification.

Déclarations de danger

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Conseils de prudence

Prévention

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Intervention

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Stockage

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Élimination

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

2.3 Autres dangers

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

SECTION 3 : Composition / Information sur les composants

3.2 MÉLANGE

CAS	Nom du composant	1272/2008 (CLP)	Pourcentage
-----	------------------	-----------------	-------------

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : Cleaning Powder

Identifiant FDS : NSK-SDS-007(FR)_Rev000

N° CE N° d'enregistrement	Synonymes		
144-55-8 205-633-8 --	Bicarbonate de sodium	--	93
Non applicable -- --	Substance aromatique	--	4
7631-86-9 231-545-4 --	Silice amorphe	--	3

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Peau

Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant toute réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Demander conseil à / consulter un médecin.

Yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Ingestion

Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets

Aigus

Une irritation mécanique peut survenir.

Différés

Aucun effet indésirable attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information sur des effets indésirables majeurs.

Avis aux médecins

Traiter symptomatiquement et en soutien.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser un agent extincteur approprié au type de feu environnant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des gaz ou des vapeurs irritants et toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie. Éviter de générer de la poussière ; les poussières fines dispersées dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'ignition constituent un risque potentiel d'explosion de poussières. La poussière peut constituer un risque d'incendie ou d'explosion. La possibilité d'une explosion existe dans des conditions poussiéreuses.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Combustion

Monoxyde de carbone CO, dioxyde de carbone (CO2).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser le moyen d'extinction avec précaution pour éviter de créer de la poussière en suspension dans l'air. Déplacer le récipient hors de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque. Éloigner les personnes non indispensables, isoler le secteur dangereux et en refuser l'entrée. Peut exploser si chauffé. Même après que le feu est éteint, refroidir les récipients avec quantités abondantes d'eau. Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau. Éviter l'inhalation du matériau ou des sous-produits de combustion.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Porter un équipement complet de protection contre l'incendie, y compris un appareil respiratoire autonome (ARA) pour se protéger contre une éventuelle exposition.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les dépôts de poussière ne doivent pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, car ils peuvent former un mélange explosif s'ils sont libérés dans l'atmosphère à une concentration suffisante. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (c.-à-d. dégager les surfaces poussiéreuses avec de l'air comprimé). Ne pas utiliser d'outil créant des étincelles lorsque le travail s'effectue avec de la poussière. Balayer ou ramasser le matériau et le placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Laver les zones contaminées avec du savon et de l'eau. Recueillir le matériau dans un récipient approprié recouvert soûplement pour l'élimination. Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou zones confinées.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour la manipulation et le stockage. Voir la section 8 pour l'équipement de protection individuelle. Voir la section 13 pour les consignes d'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Un entretien régulier devrait être mis en place pour garantir que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Les poudres sèches peuvent générer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises au frottement produit par des manipulations de transfert et de mélange. Fournir des précautions adéquates, telles que la mise à la terre et la mise à la masse électriques, ou des atmosphères inertes. Pour éviter les incendies ou les explosions, mettre à la terre et à la masse le récipient et le matériel de réception (et le personnel au sol) avant de transférer le matériel. Éviter la formation de poussière lors de la manipulation et éviter toutes les sources d'ignition possibles (étincelles ou flammes). Éviter les dépôts importants du matériau, en particulier sur les surfaces horizontales, qui peuvent s'envoler et former des nuages de poussières combustibles et contribuer à des explosions secondaires. Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. Se laver soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Aucune n'est nécessaire selon les critères de classification.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage : Stocker et manipuler conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Empêcher l'accumulation de poussière. Tenir à l'écart de la chaleur, des flammes nues, des températures élevées, de l'eau ou de l'humidité.

Matériaux incompatibles

Pas d'information.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Polissage de la surface des dents

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition des composants

Bicarbonate de sodium	144-55-8
République Tchèque :	5 mg/m3 TWA
	10 mg/m3 plafond
Lettonie :	5 mg/m3 TWA
Silice amorphe	7631-86-9
UE (valeurs limites) :	0,1 mg/m3 TWA (fraction respirable) (se rapporte à la silice, cristalline (forme générale))
Autriche :	4 mg/m3 TWA [TMW] (également silice fabriquée par le biais d'un procédé par voie humide) fraction inhalable
Bulgarie :	0,07 mg/m3 TWA fraction respirable (se rapporte à la silice cristalline (forme générale))
République Tchèque :	0,1 mg/m3 TWA fraction respirable ; 4 mg/m3 TWA comme SiO2 amorphe
Estonie :	2 mg/m3 TWA poussière respirable
Finlande :	5 mg/m3 TWA
Allemagne (TRGS) :	4 mg/m3 TWA AGW (Le risque de dommage à l'embryon ou au fœtus peut être exclu lorsque les valeurs AGW et BGW sont observées) fraction d'inhalation
Allemagne (DFG) :	4 mg/m3 TWA MAK fraction inhalable
Irlande :	6 mg/m3 TWA poussière respirable totale ; 2,4 mg/m3 TWA poussière respirable
	18 mg/m3 STEL (calculé) poussière inhalable totale ; 7,2 mg/m3 STEL (calculé) poussière respirable
Lettonie :	1 mg/m3 TWA
Slovénie :	0,3 mg/m3 TWA fraction respirable, fumée
Royaume-Uni :	6 mg/m3 TWA poussière inhalable ; 2,4 mg/m3 TWA poussière respirable
	18 mg/m3 STEL (calculé) poussière inhalable ; 7,2 mg/m3 STEL (calculé) poussière respirable

Limites d'exposition biologique des composants

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

Niveaux dérivés sans effet (DNEL)

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Aucun DNEL disponible.

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie

Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, tels que la ventilation à aspiration locale et les systèmes de transport de matériaux impliqués dans la manipulation de ces produits contiennent des événements anti-explosion ou un système anti-explosion ou un environnement pauvre en oxygène. S'assurer que les systèmes de traitement des poussières (tels que les conduits d'évacuation, collecteurs de poussière, récipients et l'équipement de traitement) sont conçus de manière à empêcher les poussières de s'échapper dans la zone de travail. (c.-à-d. qu'il n'y a pas de fuite hors de l'équipement).

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (EN 166).

Protection de la peau

La possibilité d'une explosion existe dans des conditions poussiéreuses. Porter des vêtements de protection ignifuges.

Protection respiratoire

Si les concentrations de contaminants en suspension dans l'air dépassent les limites d'exposition recommandées, utiliser une protection respiratoire conformes aux normes CEN/EN appropriée aux niveaux d'exposition des employés. Consulter un professionnel de la santé et de la sécurité à propos des respirateurs spécifiques adaptés à votre utilisation.

Recommandations de gants

Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés (EN 374).

Contrôle de l'exposition environnementale

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre blanche	État physique	Solide
Odeur	Parfum de citron	Couleur	Blanc
Seuil d'odeur	Donnée non disponible	pH	7,9 - 8,4 (solution aqueuse)
Point de fusion	Donnée non disponible	Point d'ébullition	Donnée non disponible
Intervalle d'ébullition	Donnée non disponible	Point de congélation	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	(Pas applicable)	Point éclair	Donnée non disponible
Limite inférieure d'explosivité	Donnée non disponible	Température de décomposition	(>= 50 °C)
Limite supérieure d'explosivité	Donnée non disponible	Pression de vapeur	Donnée non disponible

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Densité de vapeur (air = 1)	Donnée non disponible	Gravité spécifique (eau = 1)	Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible	Viscosité cinématique	Donnée non disponible
Solubilité (autre)	Donnée non disponible	Densité	Donnée non disponible
Forme physique	Poudre	Masse moléculaire	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour le produit.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque supposé de réactivité.

10.2 Stabilité chimique

Produit de décomposition : carbonate de sodium. Peut se décomposer au contact de la chaleur, adsorption d'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Conditions à éviter

Éviter les températures élevées, la chaleur, les flammes nues, l'eau ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone CO, dioxyde de carbone (CO2).

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce matériau ont été examinés dans diverses sources et les valeurs suivantes ont été publiées :

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

DL50 orale rat 4220 mg/kg

Silice amorphe (7631-86-9)

DL50 orale rat 7900 mg/kg (dans l'huile d'olive; aucun décès n'est survenu)

DL 50 cutanée lapin >2000 mg/kg

CL50 inhalation rat >2,2 mg/l 1 h

Données sur la toxicité du produit

Estimation de la toxicité aiguë

Dermique	> 2000 mg/kg
Orale	> 2000 mg/kg

Données d'irritation / corrosivité

Une irritation mécanique peut survenir.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Sensibilisation cutanée

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Données tumorigènes

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Cancérogénicité des composants

Silice amorphe	7631-86-9
CIRC :	Monographie 68 [1997]; Complément 7 [1987] (relatif à la silice cristalline (forme générale)) (groupe 1 (cancérogène pour l'homme))
CIRC :	Monographie 68 [1997]; Supplément 7 [1987] (Groupe 3 (non classifiable))

Toxicité pour la reproduction

Aucune information n'est disponible pour le produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucun organe cible identifié.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Danger d'aspiration

Ne devrait pas constitué un danger d'aspiration.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Bicarbonate de sodium	144-55-8
Poisson :	CL50 96 h Lepomis macrochirus (crapet arlequin) >8250 mg/l [statique]
Invertébré :	CE50 48 h Daphnia magna 2350 mg/l IUCLID
Silice amorphe	7631-86-9
Poisson :	CL50 96 h Brachydanio rerio (poisson-zèbre) 5000 mg/l [statique]
Algues :	CE50 72 h Pseudokirchneriella subcapitata 440 mg/l IUCLID
Invertébré :	CE50 48 h Ceriodaphnia dubia 7600 mg/l IUCLID

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information n'est disponible pour le produit.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire n'est disponible pour le produit.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets et aux déchets dangereux.
 Codes de déchets / classification des déchets selon la liste des déchets dangereux (LoW). Code EWC : 18 01 06*.
 Empêcher l'écoulement dans les égouts, conduites d'évacuation, fossés, espaces souterrains ou fermés et cours d'eau.
 Étant donné que les récipients contiennent des résidus de matériaux, respecter les avertissements relatifs à la manipulation et de l'étiquetage, même après avoir vidé le contenant.
 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locale / régionale / nationale / internationale.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

		ADR	RID	OACI	AITA	ADN	IMDG
14.1	Numéro ONU	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	--	--	--	--	--	--
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	--	--	--	--	--	--
14.4	Groupe d'emballage	--	--	--	--	--	--
14.5	Dangers pour l'environnement	--	--	--	--	--	--
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	--	--	--	--	--	--
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	--	--	--	--	--	--
14.8	Informations complémentaires	--	--	--	--	--	--

Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques

Ce matériau ne contient aucun produit chimique dont le recueil IBC exige l'identification en tant que produit chimique dangereux en vrac.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste REACH des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) candidates en vue d'une autorisation (article 59(1)) - Règl. (EU) n° 1907/2006

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - REACH (1907/2006) - Annexe XVII Restrictions de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Substances appauvrissant la couche d'ozone (1005/2009)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Polluants organiques persistants (850/2004)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Restrictions à l'exportation et à l'importation (689/2008) - Produits chimiques et articles soumis à une interdiction d'exportation

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive Seveso III (2012/18/UE) - Quantités seuils de substances dangereuses

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Produits phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Bicarbonate de sodium	144-55-8
Substances Actives	L'hydrogénocarbonate de sodium doit être utilisé conformément aux conditions spécifiques figurant dans les conclusions du rapport d'examen sur l'hydrogénocarbonate de sodium (SANTE/10667/2015), en particulier ses annexes I et II.

UE - Biocides (528/2012/UE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Directive relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines activités et installations (1999/13/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

UE - Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE)

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Règlementations de l'Allemagne

Allemagne classification des eaux - Produit

Classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

* Auto-classification

Allemagne classification des eaux - Composant

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

N° d'identification 374, classe de danger 1 - faible risque pour les eaux

Silice amorphe (7631-86-9)

N° d'identification 849, non considéré comme dangereux pour l'eau

Règlementations du Danemark

Aucun composant de ce matériau n'est répertorié.

Analyse des composants - Inventaire

Bicarbonate de sodium (144-55-8)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Substance aromatique

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC	JP - ISH	KR KECI	KR KECI	KR - REAC	CN	NZ	M X	TW	VN (Brouillon)
----	----	----	----	----	----------	----------	---------	---------	-----------	----	----	-----	----	----------------

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

					S	L	- Annex e 1	- Annex e 2	H CCA)
No n	No n	No n	No n	No n	Non	Non	Non	Non	Non	No n	No n	No n	No n	Non

Silice amorphe (7631-86-9)

US	CA	UE	AU	PH	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Annex e 1	KR KECI - Annex e 2	KR - REAC H CCA	CN	NZ	M X	T W	VN (Brouillon)
Ou i	L I S	E I N	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance / le mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Indication des changements

Nouvelle FDS

Date de préparation

29 juin 2018

16.2 Abréviations / Légendes

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU - Australie; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Loi globale sur la réaction, le dédommagement et la responsabilité en matière d'environnement; CFR - Code des règlements fédéraux (US); CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; CLP - Classification, étiquetage et emballage; CN - Chine; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DBO - Demande biochimique en oxygène; DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale; DOT - Département des transports; DSD - Directive sur les substances dangereuses; LIS - Liste intérieure des substances; CE - Commission européenne; CEE - Communauté économique européenne; EIN - Inventaire européen (des substances chimiques commerciales existantes); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS - Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; F - Fond (pour les indices d'exposition biologique au Venezuela); IATA - Association du transport aérien international; IMDG - Marchandises maritimes internationales dangereuses; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé au travail; IUCLID - Base de données internationale pour des information chimiques uniformes; JP - Japon; Kow - Coefficient de partage octanol/eau; KR KECI Annexe 1 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR KECI Annexe 2 - Inventaire des produits chimiques existants en Corée (KECI) / Liste des produits chimiques existants en Corée (KECL); KR - Corée; LDI - Liste de divulgation des ingrédients; DIVS - Danger immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; LIE - Limite inférieure d'explosivité; LLV - Valeur limite de niveau; LOLI - List Of Lists™ - Base de données des réglementations de ChemADVISOR; LME - Limites maximales d'exposition; LSND - Liste des substances non domestiques (Canada); MX - Mexique; Ne - Non-spécifique; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH - Institut national pour la sécurité et la santé au travail; NJTSR - Registre du secret commercial du New Jersey; Nq - non quantitatif; NTP - Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL - Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources; REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID -

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié

Nom du matériau : **Cleaning Powder**

Identifiant FDS : **NSK-SDS-007(FR)_Rev000**

Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; RPC- Règlement sur les produits contrôlés; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act; Sc - semi-quantitatif; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada); STEL - Limite d'exposition à court; TCAC – Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TMD - Transport des marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite de seuil (Threshold Limit Value); TSCA – Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW - Taïwan; TWA - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; UN/NA - Nations Unies/Amérique du Nord; US - États-Unis; VLE - Valeur limite d'exposition (Mexique); VN (brouillon) - Vietnam (brouillon); VLEP - concentration maximale sur le lieu de travail

16.3 Références bibliographiques clés et sources des données

Disponible sur demande.

16.4 Méthodes utilisées pour la classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008

Disponible sur demande.

16.5 Phrases H et EUH pertinentes (nombre et texte intégral) et notes

Aucun n'est nécessaire selon les critères de classification.

16.6 Conseils de formation

Lire la fiche de données de sécurité avant de manipuler le produit.

16.7 Informations complémentaires

Avertissement :

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme guide. Bien que les informations et les recommandations énoncées dans cette fiche soient considérées comme exactes, la société ne donne aucune garantie quant à ces informations et recommandations et décline toute responsabilité découlant de leur utilisation.